**Le recyclage des appareils électriques**

**Quels appareils ?**



**Pour une seconde vie !**

Tous les appareils électriques et électroniques (DEEE) peuvent être recyclés. Entre 76% et 90% des matériaux qui les composent peuvent être réutilisés pour la fabrication de nouveaux appareils, à condition qu’ils soient bien collectés par une filière de recyclage

**Comment les faire recycler ?**

* faire don de son appareil à une association.
* Les apporter à la [déchetterie la plus proche.](http://www.smicotom.fr/58-decheteries.html)
* les magasins sont obligés de reprendre votre vieil appareil lors de l’achat d’un neuf.

